

L'argent sale mise sur le web



Les mafias ont su profiter de la liberté et de l'anonymat d'Internet pour blanchir leur argent sale. Notamment en créant des sites de jeux et paris en ligne « sauvages ». De plus en plus nombreux et de plus en plus présents.

Le parcours était si évident que la criminalité organisée ne pouvait loupier la déviation Internet. Les circuits traditionnels du blanchiment sont couverts aujourd'hui de barrages à peine filtrants. La planète obéit aux exigences des États-Unis, décidés à traquer le financement du terrorisme international. La libre circulation de l'argent des braquages, de la fraude, de la drogue, de la prostitution, de la contrefaçon, de la pédophilie est entravée dans des pays toujours plus nombreux, y compris dans les compréhensifs paradis fiscaux : ils doivent rendre des comptes et ouvrent moins les leurs aux valises sans étiquette. Même les secteurs jusque-là bienveillants – banques à l'hospitalité généreuse, casinos flottants sans ostracisme, douanes atteintes de cécité – n'acceptent plus de lessiver l'argent sale. Ils demandent un préblanchiment. Les diverses mafias se sont logiquement tournées vers la Toile et les jeux d'argent en ligne. Conseiller au SCPC (Service central de prévention de la corruption), Noël Pons rédige actuellement un rapport, qui devrait sortir fin mai, sur le sujet (voir p.57). En ces temps d'ouverture des marchés à la concurrence, la France s'inquiète des dérives mafieuses. « Il existe trois sortes d'opérateurs sur la Toile. Les sociétés correctes, les sociétés qui prennent des risques en exerçant des contrôles limités et les sociétés criminelles », explique-t-il. Le but du blanchiment, c'est de faire circuler l'argent sale en le mélangeant pour le lessiver avec de l'argent propre, via des banques par exemple. Après plusieurs lavages, l'argent peut être réinvesti dans du business légal ou même de l'immobilier. Sur Internet, il est tellement facile de disparaître sans laisser de trace ou si peu. En juillet 2006, pourtant, les forces de l'ordre américaines ont réussi un de leurs plus jolis coups contre un site criminel, avec l'arrestation au Texas de David Carruthers, directeur général de Betonsports.com. Ce site britannique de paris sportifs, coté à la Bourse de Londres mais dont le siège était au Costa Rica, est soupçonné, outre 21 chefs d'accusation, d'avoir

blanchi de l'argent. Il publiait alors un bénéfice d'exploitation de 20,1 millions de dollars, en croissance de 65 %, avec un montant de paris à 1,77 milliard de dollars, en hausse de 25 %.

Recours aux « mules » internautes

La combine des opérateurs mafieux fonctionne en autarcie. Un site se crée, sans licence, sans autorisation mais relayé par un serveur en zone caraïbe. Il ne fait aucune promotion, aucune pub. On y joue « entre copains ». Des copains qui ont placé leurs fonds illégaux sur plusieurs comptes dans les établissements bancaires les plus cool possible, quelquefois même des banques virtuelles. Les joueurs misent, perdent et le site réclame alors très officiellement son dû auprès de leurs banques. Il sera ensuite réparti à nouveau et investi dans diverses sociétés écrans avant de réapparaître tout blanc. Ces adresses « sauvages », très mouvantes, changent de pays et de serveur constamment. Le cabinet Lexsi (Laboratoire d'expertise en sécurité informatique) estime qu'il existait environ 2 000 sites avec licence officielle en 2006, les clandestins représentant 86 % de l'offre globale. Certains pays, comme l'Australie, craignent le recours aux « mules ». Le mot vient du trafic de drogue. Il désigne dans ce cas des passeurs, qui transfèrent des fonds. Contactés par e-mail, en fait un spam, pour devenir les collaborateurs d'une soi-disant société financière avec parfois un pseudo-contrat de travail, des internautes acceptent de placer des fonds sur des comptes bancaires à leur nom. Puis les blanchissent en les envoyant ensuite sur un autre compte dans une autre banque. Selon l'Institut de criminologie de Canberra, il se pourrait que les « mules » lavent aussi les revenus des jeux sur le Net.

Pour les sites « à risques », la manœuvre est différente. Les opérateurs, afin d'attirer le client, se contentent d'une vérification de frontière passoire. La photocopie d'une pièce d'identité, un numéro de compte bancaire, suffisent pour obtenir un sésame. Le joueur-blanchisseur peut donc miser avec des cartes et une identité volées.

Il existe aujourd'hui sur le marché un bon choix de super-hackers venus de Russie, des États-Unis ou d'Israël. Ils pratiquent couramment le « phishing », soit le piratage de comptes en banque. Le célèbre groupe de cybercriminels, #Rock Phish Gang, possède une remarquable collection de centaines de milliers de numéros de cartes bancaires et de codes d'accès à des comptes volés.

Soit les hackers exploitent eux-mêmes leur butin, soit ils en vendent une partie via par exemple des forums d'échanges criminels.

Les paris, une passion anglaise

Quant aux sites sérieux, en général situés en Europe, ils travaillent sous licence et sont contrôlés régulièrement. Ce qui ne les empêche pas de connaître quelques incidents fâcheux. Ainsi l'Apacs, l'Association professionnelle britannique des moyens de paiement, a révélé en février dernier que les sociétés de jeux en ligne du Royaume-Uni étaient les plus touchées par les arnaques à la carte de crédit. Elles ont perdu 12,7 millions de livres entre 2006 et 2007. Pire, le montant de leurs pertes est 61 % plus élevé mi-2007 que sur la même période en 2006. De plus, les Anglais ont une manie du pari

quasi génétique et se passionnent pour les paris sportifs à la cote, interdits en France. Lors d'un match de foot, ils peuvent miser en temps réel sur le joueur qui va marquer le premier but, l'équipe qui prendra le carton jaune n°1, le nombre de blessures, etc. Pareil pour le tennis. « Nous savons que 80 % à 90 % des paris lors du tournoi de Bercy ont eu lieu pendant les parties. On peut jouer sur le nombre de jeux, d'aces, la durée d'un set... Le volume des paris sur le seul site Betfair, un géant du secteur, s'est monté à 230 millions d'euros. Et on pouvait miser sur 140 sites. Or, ces paris à la cote sont des vraies niches pour le blanchiment d'argent et la corruption », commente Jean-François Vilotte, directeur général de la FFT (Fédération française de tennis). La Fédération a intenté plusieurs actions en justice en référé contre les trois principaux sites légaux, Bwin, Betfair et Ladbroke, auprès du TGI de Paris, à Liège et en Allemagne. Elle a demandé l'interdiction des paris en ligne pendant Roland-Garros, arguant du droit des marques, du droit sportif et du droit d'exploitation d'un événement. D'autant que l'image du tennis a déjà pas mal souffert. Arnaud Clément en 2007 affirmait qu'on lui avait demandé de se coucher contre compensation monétaire. Témoignage suivi par bien d'autres. Et la même année, l'ATP (Association des tennismen professionnels) lançait une enquête à l'encontre du Russe Davydenko. En effet, pendant le tournoi polonais de Sopot, le n°5 mondial jouait contre l'Argentin Martin Vassallo-Arguello (82e). Betfair voit affluer des mises énormes et inhabituelles (environ 5 millions d'euros) donnant l'Argentin gagnant. Et qui d'ailleurs l'emporte sur abandon. Betfair annule tous les paris et prévient l'ATP. Aujourd'hui, il est de toute façon formellement interdit à un joueur de tennis ou à une personne accréditée à un tournoi de miser.

Les revenus des jeux d'argent en ligne sont estimés à 15,2 milliards de dollars pour l'année 2006 (1). Les sites autorisés devraient connaître un fléchissement à cause de l'interdiction du poker et des paris en ligne adoptée aux États-Unis fin 2006. Quant à l'activité clandestine, elle devrait se poursuivre tranquillement. On évalue la quantité d'argent blanchi entre 640 milliards et 1,6 trillion de dollars par an (2). Tout n'est certainement pas lessivé sur Internet, mais, comme le souligne Noël Pons, les jeux et paris en ligne « sont de magnifiques outils de blanchiment. » Or si, techniquement aujourd'hui, on peut repérer des transactions frauduleuses, il est difficile d'équiper tous les ordinateurs de la planète. Ni garantir que leurs utilisateurs fassent partie des incorruptibles.

Ouverture du marché à la concurrence

L'ouverture du marché des jeux en ligne dans certains pays européens comme la France, au-delà des questions de monopole, peut inquiéter les gouvernements. Sur fond de cour de justice européenne, les autorités tentent de trouver des parades aux dangers du blanchiment. Le principe de précaution s'oppose à la liberté d'établissement. C'est le niveau d'exigence envers les opérateurs dans l'Union européenne qui est en jeu. Issue de la bataille en 2008.

(1) Source : Christiansen Capital Advisors.

(2) Source : FMI, cité dans Le talon d'Achille du capitalisme, Raymond Baker, éd. alTerre.

L'affaire Uvari

Le super-plan monté par trois membres de la famille Uvari aux États-Unis : Gerald, le « boss », son frère Cesare et son fils Anthony, affiliés au clan mafieux new-yorkais Gambino. Pendant quatre ans, leur activité de courtiers en jeux leur a rapporté plus de 200 millions de dollars, indûment gagnés. Ils servaient d'intermédiaires entre des parieurs et des sites de paris en ligne comme par hasard installés en majorité off-shore et notamment « Euro off track » dans l'Île de Man (territoire de la Couronne britannique), International Racing Group (« Racebook ») à Curaçao dans les Antilles néerlandaises, Racing Services à Fargo dans le Dakota du Nord et un autre site dans une réserve indienne en Oklahoma. Eux-mêmes opéraient dans pas moins de cinq États. En 2005, les membres de la famille Uvari furent mis en examen avec 14 autres personnes sous 88 chefs d'accusation, répartis comme suit. Fraudes diverses. Ils donnaient aux joueurs un numéro de compte et toutes sortes de codes secrets et personnels, soi-disant transmis par les sites. De l'autre côté, ils indiquaient aux opérateurs un numéro de Sécu associé à chaque compte. Mais, bizarrement, ce numéro de Sécu n'était pas celui du joueur mais d'un membre du clan Uvari. Du coup, quand un parieur gagnait, il ne déclarait pas ses gains au fisc. Et, d'un autre côté, le clan Uvari en profitait pour s'attribuer des pertes au jeu afin de bénéficier de réduction d'impôts. Ainsi en 2003, le fisc américain a remboursé plus de 150 000 dollars à Anthony Uvari. Au-delà de l'escroquerie au Trésor, le clan touchait aussi une commission fixe sur le montant des mises et en reversait une partie au joueur pour garder sa clientèle. Blanchiment d'argent sale. Les Uvari réinvestissaient les bénéfices de leur petite activité dans différentes opérations financières. Et finalement dopage d'un cheval lors d'une course à Aqueduct Raceway en décembre 2003. Le jockey s'appelait René Poulin. A french private joke. La famille Gambino est accro aux jeux puisqu'en février, un autre « capo », Nicky Corozzo, a été accusé d'avoir organisé des paris sportifs illégaux en s'appuyant sur quatre sites Internet. Il avait eu le temps d'enregistrer près de 10 millions de dollars de revenus en deux ans. Le problème avec le jeu, c'est qu'il faut savoir s'arrêter...



À première ouïe, Noël Pons évoque les matchs de rugby. Pourtant, derrière la rocaïlle de ses « r » du Sud-Ouest, cet inspecteur des impôts est un spécialiste du blanchiment. Il a écrit un livre sur le sujet en 2006, **Cols blancs et Mains sales**, aux éditions Odile Jacob. Il a accepté de nous parler du rapport sur les sites de jeux et de paris Internet qu'il rédige pour le SCPC (Service central de prévention de la Corruption), où il est conseiller.

Quel est le but de votre rapport sur le blanchiment à travers les jeux d'argent en ligne ?

Noël Pons : Je travaille sur la méthodologie des groupes criminels. Ce sont des professionnels qui savent s'organiser. La première question qu'il faut se poser, c'est : où va l'argent ? Souvent le montage est très délicat mais quand on parvient à tracer les transactions, elles remontent toutes à des opérations de paris en ligne. Divers scandales en Allemagne, en Belgique ont montré qu'on pouvait truquer des matchs de foot.

Par exemple ?

N. P. : En 2005, un mafieux chinois aurait acheté des joueurs de petites équipes de foot belges pour qu'ils lèvent le pied. Des paris en masse provenant de Shanghai avaient misé sur un club, plutôt faible sur le papier.

Comment reconnaître les sites honnêtes des autres ?

N. P. : On trouve des entreprises de jeu en ligne correctes dans de nombreux pays. Ce sont en général des groupes connus. Les sites non autorisés ont une durée de vie très courte. On voit sur Internet des adresses qui se ferment et d'autres qui s'ouvrent constamment. Certaines durent seulement quelques semaines, le temps pour les opérateurs de prendre l'argent des joueurs avant de disparaître.

Quelles sont les méthodes employées ?

N. P. : Il existe des connexions entre la vente de spams par des hackers, des codes de cartes de crédit volés et des paris sur des sites non autorisés. Des spécialistes créent même des sites annuaires qui reroutent les internautes vers des adresses sauvages. Le blanchiment de l'argent sale est passé des mains des traditionnels bookmakers à la toile d'Internet.

Deux types d'opérations sont particulièrement suspects. D'abord les fortes mises qui dépassent les 150 000 euros. Ensuite le fractionnement massif, quand toute une série de petites sommes, en-dessous de 5 000 euros, sont mises en même temps sur le même pari.

Autre méthode : le racket par Internet. Des hackers lancent une attaque de virus contre un site de jeux et provoquent un « déni de service », le site ne répond plus et ne peut plus travailler. Stratégiquement, il vaut mieux mener l'opération à quelques jours d'un grand événement sportif. Ensuite, une « rançon » est demandée pour « protéger » le site.

Avant de l'inscrire, l'opérateur, par sécurité, demande au joueur de prouver son identité : papiers, code de carte bancaire, adresse de la banque...

N. P. : Si le site est sérieux et ne prend que les banques connues, il risque simplement une fraude à la carte bancaire. S'il contrôle superficiellement, il peut accepter sans le savoir des cartes de banques mafieuses. Ce sont soit des banques de « poche », de toutes petites structures dans des paradis fiscaux, soit des établissements sur Internet. La première banque en ligne était russe, gérée par des Italiens, et abritée à Antigua.

Que pensez-vous de l'ouverture du marché français à la concurrence ?

N. P. : Il existe seulement 100 personnes dans le monde capables de certifier un site. Aujourd'hui, on peut manipuler les logiciels en interne comme en externe. Il faut avoir les ressources pour mettre en place un système de surveillance valable.



Duel à Bruxelles à la fin du mois entre une commission clairement pro-ouverture du marché des jeux en ligne, et la France, qui voudrait appliquer un principe de précaution envers les opérateurs.

Les jeux ne sont pas encore faits mais rien ne va plus pour la France. La Commission européenne en la personne du commissaire irlandais Charlie McCreevy menace de la poursuivre devant la Cour de justice de La Haye. Parce qu'elle ne respecte pas l'article 49 du Traité communautaire qui garantit « la libre prestation des services » au sein de l'UE : elle interdit les paris en ligne sauf pour la Française des Jeux et le PMU. Prochain rendez-vous fin mars à Bruxelles.

L'affaire n'est pas très bien emmanchée pour l'instant. À la DG Markt, l'ambiance est plutôt anti-française, à part quelques supporteurs isolés. Les fonctionnaires de Bruxelles semblent convaincus de la mauvaise foi de la France, qui entendrait protéger une situation de monopole derrière des arguments « sociaux » et de sécurité.

Paris affirme s'inquiéter des risques de dépendance, d'accès aux jeux pour les mineurs, et de blanchiment d'argent sale. Et multiplie les efforts. Le gouvernement a demandé à la commission Durieux en novembre dernier de rendre rapidement un rapport sur une éventuelle ouverture du marché à des opérateurs européens. Le député UMP des Yvelines et maire de Maisons-Laffitte, Jacques Myard, a pondu le sien au titre de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

La position de la France aujourd'hui est de jouer le principe de précaution. Le gouvernement est conscient que le pays ne pourra échapper à une ouverture mais la voudrait la plus contrôlée possible. Et avance plusieurs arguments pour réguler un marché qui existe déjà puisque 200 000 à 300 000 joueurs français misent actuellement sur des jeux en ligne, nationaux et étrangers.

D'accord pour ouvrir officiellement. Mais la France demande une traçabilité des opérations financières. Et donc entend obliger tout opérateur qui veut s'adresser à des Français d'avoir un établissement sur son sol et qu'il se conforme à un cahier des charges. « Il serait sans doute utile d'instaurer une autorité de régulation qui délivrerait

les licences et imposerait un cahier des charges par secteur de jeu. Ce qui n'empêcherait pas un seul opérateur de posséder plusieurs licences », observe Hubert Monzat, conseiller spécial d'Éric Woerth, ministre du Budget. Une autorité qui vraisemblablement serait d'essence paritaire : des représentants de l'État, des opérateurs privés et pourquoi pas une autorité morale du monde judiciaire. D'accord pour changer les règles fiscales mais à condition que le nouveau règlement ne soit pas dévastateur pour les finances publiques. Donc, pas de taxes allégées à la mode de Gibraltar. Rappelons que les gains des deux opérateurs actuels sont reversés en grande partie à des fédérations sportives et à la filière hippique.

Pas d'accord pour les paris à la cote. Le milieu hippique y est proprement allergique et l'hypothèse est exclue. Et là, la France semble prête à résister, quitte à aller devant la Cour de Justice, quitte dit-on même à outrepasser une décision finale défavorable. Parallèlement, la France se rallie à l'initiative de la Finlande. Helsinki a organisé un groupe de travail avec la Belgique, les Pays-Bas et les Suédois pour proposer une charte européenne des jeux. Qui aboutirait à un texte de droit communautaire énonçant des principes généraux sur les risques de dépendance, de blanchiment, de fraude.

Problème d'incohérence

« La France veut bien s'adapter mais en gardant le contrôle et à son rythme », plaide Hubert Monzat. Mais à Bruxelles, on risque de vouloir accélérer la mutation. Et de répéter les arguments que reprennent à l'envi tous les opérateurs privés, français et européens.

« C'est surtout un problème d'incohérence. La France ne peut pas autoriser deux opérateurs à organiser des jeux en ligne et refuser ce droit à d'autres. » L'avocat Thibault Verbiest, du cabinet Ulys, qui compte les principaux opérateurs parmi ses clients, plaide pour une ouverture régulée avec une sécurité optimale. « On assiste à un débat manichéen. La Commission a déjà pris fait et cause pour les bookmakers. Et la France a tendance à se replier sur ses propres lois. Paris doit reconnaître les opérateurs européens mais sous condition. Elle a parfaitement le droit de les soumettre à un test d'entrée, à vérifier leur conformité à un cahier des charges », nuance-t-il.

La rencontre entre les autorités de Bruxelles et de Paris s'annonce chargée. La France va tenter d'éviter la cour de justice européenne, malgré un Charlie McCreevy et des fonctionnaires plutôt hostiles. Alors quelles sont ses chances ? Sûr qu'il y a des bookmakers à Londres qui ont déjà ouvert les paris. Avec une cote du genre 30 contre 1 en défaveur de Paris...



Circulent en toute liberté et clarté sur Internet des infos sur les sites, les opérateurs, les pays d'accueil. Il en ressort des classements pour distinguer les purs et durs des adeptes de la compromission.

Tout est affaire de liste dans le monde des jeux. Il en existe pour les pays, pour les opérateurs, pour les sites. Sur les blanches, les gentils où on peut jouer la conscience tranquille. Sur les noires, les méchants où il ne faut jamais cliquer. Il y en a même des grises que les initiés connaissent, dont ils parlent, mais que personne ne publie. En France, les opérateurs voudraient bien lancer leurs sites Internet tout en restant dans le camp des blancs. Depuis les récentes décisions de la Cour européenne de Justice et les demandes de la Commission européenne d'ouvrir le marché sur le Net à la concurrence, ils s'impatientent. D'autant que les casinos en dur connaissent des temps difficiles. La loi sur les contrôles d'identité obligatoires à l'entrée des établissements en vigueur depuis fin 2006 et les mesures anti-tabac ont contribué à la baisse de la fréquentation. Le syndicat des casinos de France annonçait une diminution de 14 % du Produit brut des jeux (PBJ) en janvier 2008 par rapport à janvier 2007. Alors que ce même PBJ pour les paris et casinos en ligne en Europe pourrait atteindre la délectable somme de 9 milliards d'euros en 2009 (1).

Les opérateurs se disent prêts la main sur le tapis vert à appliquer toutes les mesures de contrôle et de surveillance de leurs sites en ligne. « Nous mettrons en place tous les outils pour vérifier l'identité des joueurs. Déjà pour refuser les mineurs et les interdits de jeu. Nous ferons des contrôles des flux financiers en amont, pendant et après le jeu afin d'assurer une transparence totale. Nous calquons le virtuel sur le dispositif du casino réel : n'importe quelle autorité de contrôle aura un accès permanent chez nous », assure Frédéric Vinzia, président exécutif de Partouche Interactive. Sur ses sites en ligne à Gibraltar, le groupe expérimente un système de surveillance de la société Keynectis, celle qui a installé la télédéclaration fiscale des foyers français. « Toutes les opérations vont être traçables. L'identité de chaque joueur sera unique, numérique mais anonyme sur le site. Nous vérifierons la corrélation entre l'identité du joueur et son compte en

banque. Grâce à des sondes placées sur les logiciels, nous pourrions détecter les montants de paris anormaux, les ententes illicites entre joueurs, les mouvements anormaux de capitaux qui seraient redirigés d'un site sous contrôle à un autre que nous ne reconnaissons pas », soutient Pascal Colin, dg de Keynectis. Il avoue que des hackers peuvent s'introduire dans le système. « Mais de niveau militaire. Il faudrait qu'ils soient vraiment très forts », souligne-t-il.

Selon Eric Bouhanna, président d'Adictel et de fairplayers.com, spécialisés dans la sécurité et la lutte contre la dépendance, « seulement 40 sites dans le monde sont vraiment propres. D'ailleurs, je publie une liste blanche sur fairplayers. » Liste qui reprend ses clients. D'autres portails publient leur longue liste noire de sites « sauvages ».

236 sites de jeux en ligne au costa rica

Parce qu'un site de jeux est encore plus facile à monter qu'une étagère Ikéa, on trouve sur Internet des plateformes en kit, ordinateur et logiciels intégrés, pour 15 000 euros. Et pour le choix du domicile, tout dépend de ses ambitions et de sa probité. Si on veut une solution rapide et simple, on choisit la liste grise. Celle des pays à l'esprit large et au contrôle poids plume. C'est le cas des paradis fiscaux des Caraïbes : Panama, Belize, Antigua... Mais les tarifs sont plutôt élevés par rapport à l'Europe : au Panama, 40 000 dollars pour une licence et 20 000 dollars/an. Antigua exige un droit d'entrée de 75 000 dollars et 5 000 dollars/an. S'ajoute le Costa Rica qui est devenu un havre pour tous les sites de jeux. Il en comptait 236 en juillet 2007.

Sur le Vieux Continent, la situation se partage entre les États membres et les autres. Dans l'UE, le Royaume-Uni et Malte sont les hôtes les plus appréciés. Fiscalité avantageuse, facilité d'installation. Ainsi le site Zeturf, monté par un Français, Rohan Chabot, qui propose des paris hippiques en ligne aux Français, en totale illégalité par rapport à la loi française. Mais pas en contradiction avec le droit européen. Malte, où le secteur représente 4 % du PIB, pratique des tarifs ultra-compétitifs : une licence se paie 2 400 ? et 7 200 ?/an. Mais l'île a instauré un contrôle très rigoureux des opérateurs. Au point que Jacques Myard, député UMP des Yvelines, écrit dans son rapport sur les paris en ligne que « la qualité de ses dispositifs commence à être reconnue au plan international, au point que, comme la Belgique récemment, certains pays demandent l'assistance de Malte pour mettre sur pied ou améliorer leur propre système. » En revanche, la Lituanie paraît nettement plus permissive.

Hors UE, les territoires de la Couronne britannique à l'instar de Gibraltar, l'Île de Man et les Îles anglo-normandes obéissent aux règles du Royaume-Uni avec taxes allégées. « À Aurigny (Alderney en VO), il y a la plus grosse concentration de plateformes de jeux », explique Noël Pons, conseiller au SCPC (Service central de prévention de la corruption). Pourtant une licence s'y achète à raison de 70 000 livres/an. Beaucoup plus qu'à Gibraltar où le tarif est de 2 000 livres/an. Certains portails, bien pratiques, proposent de se charger de toute l'installation de sites de jeux, obtention de la licence comprise. Dans les pays off-shore, incluant Gibraltar. À l'instar de slogold.com. Les autorités du Rocher affirment ne rien savoir. « Nous n'avons pas de courtiers ou d'agents et nous traitons directement les dossiers de demandes. » Ce qui risque en revanche de gonfler la ligne

des dépenses, c'est le système de surveillance intégré au logiciel. Non seulement, il faut le payer un bon prix pour qu'il soit efficace mais, en plus, s'il est trop contraignant, il peut décourager les joueurs. Pour résister à la criminalité organisée, il faudra aux opérateurs une honnêteté à toute épreuve et aux forces de police des cybermoyens dignes d'un feuilleton hollywoodien.